Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

RAPPORT
SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

SOMMAIRE

1. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

1.1- Des programmes, des politiques publiques et des actions qui répondent aux finalités du développement durable

- ✓ La lutte contre le changement climatique
- ✓ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ✓ La cohésion sociale et solidarité des territoires et des générations
- ✓ La mutualisation et services aux communes
- ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ✓ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.2- Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes répondant aux finalités du développement durable

- ✓ La participation des acteurs locaux et des habitants, et la transversalité de l'approche
- ✓ L'organisation du pilotage (dispositifs et méthodes de concertation et d'information)
- ✓ L'évaluation partagée

2. La collectivité exemplaire et responsable

2.1- Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

- ✓ La lutte contre le changement climatique
- ✓ L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi
- ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains

2.2- Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

- ✓ La transversalité de l'approche
- ✓ La participation du personnel
- ✓ L'organisation du pilotage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024

1. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

1.1- Des programmes, des politiques publiques et des actions qui répondent aux finalités du développement durable

✓ La lutte contre le changement climatique

Conseil en Energie Partagée (CEP)

4 communes ont signé la convention de service commun. La communication sur le service sera relancée en 2024, avec une plaquette informative destinées aux communes et une présentation en Conférence des Maires.

Plan Climat Air Energie de Territoire (PCAET)

Le PCAET avait été adopté de façon définitive en 2022.

Le volet sobriété énergétique du PCAET s'est poursuivi comme les précédentes années, avec 4 écoles engagées dans le défi école énergie. Cette action n'a pas été reconduite à la rentrée scolaire 2023, en l'attente de signatures des conventions CEP.

Un nouveau partenariat a débuté avec la Maison des Solidarités du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. Une action a été lancée à titre expérimental sur la période de chauffe 2023-2024. Les travailleurs sociaux ont bénéficié d'une formation à la sobriété énergétique. Ils accompagnent 12 familles en précarité énergétique. L'objectif est pour chaque ménage de diminuer d'au moins 8 % leur consommation d'énergie et d'eau. Les résultats de l'opération seront calculés à partir des factures, des index de consommation et de l'indice de rigueur climatique.

Le volet énergies renouvelables du PCAET, a donné lieu à l'accompagnement de plusieurs projets :

- L'extension du parc photovoltaïque de Crucey-Maillebois, qui avait reçu un avis défavorable du Comité local des Energies Renouvelables et a donné lieu à une étude hydraulique encore en cours ;
- L'extension du parc éolien de Villemeux - Boullay-Thierry, après un avis favorable du Comité local des Energies Renouvelables, a fait l'objet d'un vote défavorable du Conseil Communautaire. Le projet est à l'instruction auprès du Préfet ;
- Le réseau de chaleur de Dreux-Vernouillet, pour lequel a été effectuée la prise de compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES)

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux adhère à l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES). Elle a régulièrement été représentée aux réunions de cette instance. L'OREGES a poursuivi la mise à jour du cadastre de la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et les productions d'énergie renouvelables. Le cadastre est désormais disponible pour les données 2021.

Partenariats

- *Lig'air*

 La convention avec l'association Lig'air a été renouvelée jusqu'à fin 2025. La collectivité assure la surveillance, en temps réel, de la qualité de l'air, grâce à deux stations de captage situées l'une à Saint-Rémy-sur-Avre et l'autre à Dreux. Sont mesurées les concentrations, les émissions en dioxyde d'azote, en ozone et en particules fines (PM_{10}, $PM_{2,5}$). Depuis 2013, le niveau des pollutions a continué de s'améliorer. Ainsi en 2022, aucun seuil de dépassement de valeur limite n'a été atteint. Nous ne disposons pas encore des bilans d'émissions de polluants 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- *SOLIHA Espace France Renov*
 La convention renouvelée en 2019, se poursuit par tacite reconduction chaque année. La fréquence des permanences de l'Espace Info Energie demeure à une demi-journée par quinzaine, à Dreux, les mercredis. Avec la signature d'une nouvelle convention couvrant les communes de la partie normande du territoire depuis cet été, des permanences ont lieu une demi-journée par mois alternativement à Saint-Rémy-sur-Avre et à Ezy-sur-Eure. La fréquence d'utilisation du service demeure à un niveau élevé avec 681 conseils aux particuliers en 2023 (chiffres provisoires) contre 714 conseils en 2022. Les plages de rendez-vous sont complètes sur les permanences.

Les liaisons douces

Depuis le 22 mars 2021, 20 vélos à assistance électrique (VAE) ont été mis en service. Ils peuvent être loués de moyenne et longue durée pour 1, 3 ou 6 mois. Les abonnés annuels Linéad bénéficient d'un tarif réduit. En 2023, nous comptons 16 utilisateurs. Un nouveau parking vélo sécurisé, installé par la Ville de Dreux et géré par Linéad, a vu le jour en 2023. Cette année, 12 abonnements au parking à vélos sécurisé ont été vendus.

Les transports collectifs

Après 3 ans de service, une étude sur la réorganisation des lignes du réseau urbain a été effectuée afin de mieux répondre aux pratiques constatées des usagers. L'objectif est toujours de réduire l'usage de la voiture individuelle. La mise en place de nouvelles mesures est prévue pour juillet 2024.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Contrat signé entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, l'État et la Région Centre-Val-de-Loire, en septembre 2021, le CRTE vise à identifier les financements des projets du territoire, qui s'inscrivent dans le plan de relance, ou qui sont favorables à la transition écologique. Pour l'année 2022, le CRTE couvrait l'ensemble des politiques publiques du territoire. La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a souhaité réorienter son CRTE en 2023 afin qu'il accompagne au mieux la transition écologique en priorisant les thématiques suivantes :

- Sobriété énergétique ;
- Protection de la ressource en eau ;
- Urbanisme vert et mobilités douces ;
- Patrimoine historique.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024

Le CRST, dont le bilan a été adopté en 2022, continue de soutenir les projets de transition écologique. De nouveaux projets de protection de la biodiversité ont ainsi pu être accompagnés et les projets de rénovation thermique des logements et des bâtiments publics restent prioritaires. Toute mesures confondues sur l'ensemble du contrat, ce sont près de 3,5 millions d'euros qui sont dédiés à la transition écologique jusqu'en 2024.

Subventions de l'Etat de l'année 2023

La transition écologique fut au cœur des projets financés par l'Etat en 2023. Que ce soit dans un objectif de sobriété foncière (résorption de la friche Chanoine, création d'un Quartier Spectaculaire à Vernouillet), d'économies d'eau (trois projets de rénovation de réseaux d'eau potable vétustes), de traitement des biodéchets ou la création d'un réseau de chaleur, les projets dédiés à la transition écologique ont représenté un total de subvention de près de 3 millions d'euros.

Projet Alimentaire de Territoire

Le diagnostic alimentaire territorial sur les différentes thématiques relatives à l'alimentation, a été validé cette année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial a été construit : trois forums ont été organisés afin de construire le PAT. Ces forums ont réuni les élus, les services, les partenaires et les acteurs du territoire (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restauration collective, acteurs de la santé, de l'environnement, de l'accessibilité). Ces rencontres ont permis de définir les enjeux et les objectifs.
La validation du Projet Alimentaire Territorial est prévue au 1er semestre 2024.
Le travail de mise en œuvre des actions débutera ensuite.

Les événements festifs

En 2023, aucun événement festif n'a été programmé. Le travail s'est concentré sur la reconstitution des effectifs et la relance des projets d'investissements, après la période de pandémie.

✓ La préservation de la biodiversité, des milieux et ressources

L'année 2023 a vu se dérouler et poursuivre les chantiers suivants :

Assainissement

- Travaux de mise en séparatif à Tremblay-les-Villages, tranche 3 (secteur sud et ouest) ;
- Travaux de mise en séparatif Axe Dubois à Dreux (phase étude en cours) ;
- Travaux Aval Sainte-Eve à Dreux : Lancement de la maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues des Bâtes, Marcel Bigeard, Alfred Guérin, du Vieux Pavé (Partie haute), Albert Rio et Bois Sabot aval.

- **Mise en conformité des stations d'épuration**
 Trois stations d'épuration nécessitent une mise en conformité : Ardelles, Montreuil et Saint-Sauveur-Marville. Les avancements sont les suivants :
 - Ardelles : Travaux de réhabilitation de la station d'épuration d'Ardelles (lancement étude début 2024) ;
 - Montreuil : Travaux de suppression de la station d'épuration de Montreuil et raccordement sur la station des Châtelets à Dreux (phase étude en cours) ;
 - Saint-Sauveur-Marville : présentation de la phase projet, dossier de consultation des entreprises en cours.

- **Tests à la fumée**
 Dans le but de localiser les non-conformités en domaine privé, des tests à la fumée se sont poursuivis sur les communes de Beauche, Dreux, Garnay, Guainville, Laons et Tremblay-les-Villages. Au total, 6 167 ml de réseaux ont été investigués.

- **Les curages**
 Afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement, **9 173 ml** de réseau d'eaux usées ont été curés, à titre préventif.

- **Les mises en conformité en domaine privé**
 Des contrôles sont exercés en régie pour favoriser la mise en conformité des branchements en domaine privé. En 2023, 11 contrôles d'habitations domestiques ont été réalisés. Au 31 décembre 2023, 77 habitations ont été contrôlées dans le cadre des tests à la fumée avec 43 usagers non-conformes. En 2023, 4 contrôles d'artisans ont également été réalisés.

- **Avis d'urbanisme d'assainissement collectif**
 L'instruction des avis d'assainissement collectif pour toute demande d'urbanisme permet de faire appliquer les prescriptions réglementaires en matière de raccordement obligatoire des eaux usées et de gestion séparée des eaux pluviales à la parcelle, pour les nouveaux aménagements. En 2023, 627 avis ont ainsi été rendus, dont 376 avis sur permis de construire et 19 avis sur permis d'aménager.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- **Les conventions d'autorisations de rejet**
 Les conventions de rejet avec les entreprises permettent de maîtriser l'impact environnemental de leur activité. En 2023, aucune nouvelle convention de rejet n'a été signée.
- **L'amélioration des installations d'assainissement non collectif**
 230 contrôles de mutation ont été réalisés dans le cadre de ventes immobilières.
 445 contrôles des installations neuves et réhabilitées ont été effectués en régie pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux durant l'année 2023, dont 319 contrôles de conception (permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), contrôle de réhabilitation d'installations existantes), 653 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien ont été réalisés.

 Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) propose l'entretien périodique des installations (vidange de la fosse, du bac dégraisseur, entretien des regards et préfiltre…) via un marché par accord-cadre : 122 vidanges ont ainsi été conduites.

- **Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC)**
 La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est signataire de deux Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) initiés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) :
 - Le CTEC Blaise-Eure moyenne 2021-2024 dont elle est la structure porteuse ;
 - Le CTEC Avre 2022-2024 porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre.

 Le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) de la Blaise et de l'Eure moyenne a été signé par l'ensemble des signataires (associations, syndicats de rivières, syndicats d'eau potable, Communauté d'agglomération du Pays de Dreux) en juillet 2021. Celui-ci réunit les actions des différents maîtres d'ouvrage territoriaux prévues de 2021 à 2024 en faveur de la protection de la ressource en eau.

 Un CTEC permet de prioriser les financements de l'Agence de l'Eau sur les actions intégrées et permet de conserver des financements sur certains postes d'animation territoriale. Un second comité de pilotage organisé par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a eu lieu en novembre 2023. L'ensemble des signataires du CTEC ont pu présenter l'avancée de leurs actions à l'AESN.

- **Etude de la nappe de la craie entre Perche et Beauce**
 La phase 3 de l'étude de la nappe de la craie entre Perche et Beauce menée par le BRGM et pilotée par le Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir (CD28), a débuté en 2023, dans un contexte de forte tension quantitative. Cette phase porte sur la modélisation hydrodynamique de l'aquifère crayeux (construction, calage et première exploitation du modèle) à l'aide du modèle hydrogéologique réalisé en 2022 au cours de la phase 2. Cette troisième phase a fait l'objet d'une convention de type Recherche et Développement partagée entre le CD28, les 13 EPCI exploitant la nappe de la craie et le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM).

- **La convention d'objectifs renouvelée avec Eau de Paris**
 Une convention pluriannuelle d'objectifs reconduite en 2022 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Eau de Paris, s'est poursuivie en 2023 sur des actions et objectifs communs d'animation du bassin d'alimentation des captages (BAC) de Vert-en-Drouais.

- **La convention de partenariat renouvelée avec la Chambre d'agriculture et Eau de Paris**

 La 4ème convention de partenariat a été construite entre la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir (CA28), Eau de Paris et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, afin d'adapter les actions agricoles proposées sur les BAC aux dernières évolutions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Cette convention, de 2022 à 2025, propose, à la différence des conventions précédentes, des suivis agronomiques individuels autour de la gestion de l'azote, un comité de pilotage en fin d'année et un nouveau réseau de reliquats spécifique au dispositif des paiements pour services environnementaux. Les actions de protection de la ressource en eau sont réalisées au sein de la Direction de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques. Elles concernent la protection réglementaire contre les pollutions ponctuelles avec les périmètres de protection des captages et la sensibilisation contre les pollutions diffuses avec la mise en œuvre des plans d'actions des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) prioritaires de Vernouillet et Vert-en-Drouais.

- **Avis d'urbanisme sur la protection de la ressource en eau**
 Pour protéger l'eau potable, les collectivités productrices d'eau potable doivent définir des périmètres de protection autour de leurs captages, avec une réglementation propre qui limite certaines activités ou usages. Cela est officialisé par des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a pris la compétence dès juin 2022 de l'émission des avis sur les projets d'urbanisme en DUP par rapport au respect de la réglementation en périmètres de protection des captages (avis initialement émis par l'Agence Régionale de Santé). En 2023, l'instruction de ces dossiers d'urbanisme s'est poursuivie. Ces avis réglementaires permettent, en outre, de sensibiliser les pétitionnaires à la réglementation en place et à son rôle pour protéger la ressource en eau, tout en émettant des conseils d'aménagements compatibles avec la réglementation.

- **Déploiement de paiements pour services environnementaux (PSE) sur les bassins de captages (BAC)**
 Les PSE ont été instaurés en 2019 par le régime européen d'aide permettent de rémunérer les agriculteurs développant des pratiques agricoles bénéfiques à la ressource en eau proportionnellement à leur implication sur les BAC. Un second appel à projet a été lancé en 2023 sur les BAC. 9 agriculteurs se sont renseignés sur cette aide, et 4 agriculteurs ont présenté des projets qui ont été sélectionnés. Sur les 2 appels à projets, 10 exploitations ont été retenues avec des projets favorables à la ressource en eau. Ces exploitations représentent 19 % des surfaces des BAC et un budget maximal de 860 000 euros sur 5 ans. 100 % de ces montants sont financés par l'Agence de l'eau via une convention de mandat avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Une exploitation engagée a été contrôlée en 2023, comme le demande le régime d'aide européen. Des avenants ont été rédigés avec la réforme de la PAC afin de répondre à la règle de non-cumul des aides.

 Rencontres et sensibilisations individuelles des agriculteurs Des agriculteurs volontaires des BAC ont été accompagnés individuellement dans leurs projets bénéfiques à la ressource en eau : 35 agriculteurs contactés, représentant plus de 45 % des surfaces agricoles sur les BAC.

 Ont également eu lieu :
 - 9 rencontres dites "azote",
 - 1 accompagnement à la gestion des adventices s'est poursuivi via la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
 - 1 accompagnement à la plantation de miscanthus,
 - 10 agriculteurs suivis individuellement dans le cadre des PSE,
 - 5 accompagnements et suivis d'agriculteurs en périmètre de protection rapprochée des captages (installation en agriculture biologique, maraichage, réglementations, etc.),
 - 3 accompagnements de projets préservant la ressource via des montages de subvention, des conseils ou des facilitations (agriculture biologique, haies, agroforesterie).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- **Sensibilisations techniques collectives proposées aux agriculteurs**
 Différents contenus techniques ont été proposés aux agriculteurs des BAC au cours de l'année 2023 :
 - Des journées techniques agricoles ont été proposées aux agriculteurs sur ou proche des BAC en 2023 sur des pratiques agricoles favorables à la ressource en eau : cultures à bas niveaux d'intrants, gestion de l'azote pour limiter les fuites de nitrates vers les nappes, désherbage mécanique, élevage extensif et agriculture biologique ;
 - En complément, des lettres/mailing d'informations techniques ont été envoyées aux agriculteurs en 2023 sur des thématiques variées.

- **Travail auprès des filières agricoles locales de cultures à bas niveaux d'intrants**
 Sur le territoire, différentes filières agricoles permettent le développement des cultures à bas niveaux d'intrants. En 2023, des animations locales ont eu lieu, représentant 7 réunions avec différents partenaires : SAEP, GABEL28, Chartres Métropole, Eau de Paris et le Conseil Départemental de l'Eure.

 Plusieurs réunions inhérentes à la construction du Plan Alimentaire Territorial ont également été suivies.

 7 acteurs filières ont été rencontrés, et des world-cafés ont été organisés.

- **Suivis de pratiques agricoles pour leur valorisation auprès des agriculteurs des BAC**
 19 couverts d'inter-culture ont été suivis en 2023. Les couverts d'inter-culture sont le premier levier pour fixer et limiter les fuites de nitrates vers les nappes souterraines à l'automne. La nouvelle ouverture de l'expérimentation des couverts d'inter-cultures courtes de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, a permis de favoriser les couverts courts sur les deux BAC dès 2022.

 La stratégie de protection de la ressource en eau vise l'atteinte de 50 % des parcelles du « réseau reliquats », avec un reliquat d'entrée d'hiver (REH) < 60 kg d'azote / ha.

- **Communication des actions BAC hors agriculteurs**
 Différentes communications et réunions ont été réalisées auprès des élus et du grand-public afin de communiquer sur les actions de préservation de la qualité de l'eau sur les BAC, en lien avec les agriculteurs :
 - Pour les élus de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux : 3 commissions Eau-Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) ont eu lieu, traitant de différentes actions mises en œuvre sur les BAC,
 - Pour le grand-public : les actions ont été présentées au cours de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- **Transfert de compétence eau potable**
 La compétence Eau (production et distribution) est exercée à titre obligatoire par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux depuis le 1er janvier 2020 (loi NOTRé). En 2023, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a pris la compétence eau potable de 5 communes et l'a exercé en régie de prestation (Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé et Saulnières). Des nouvelles conventions de délégation ont été signées avec les autres communes. Le transfert des budgets eau des communes a été transféré en 2023 à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, nécessitant la mise en place de budgets « miroirs » pour les communes en convention de délégation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- **Le site de Mézières-Écluzelles**
 La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux abrite le plus grand plan d'eau d'Eure-et-Loir. Situé à quelques kilomètres au sud-est de Dreux, à cheval sur les communes de Mézières-en-Drouais et Écluzelles, cette ancienne carrière est devenue un milieu prisé des promeneurs, pêcheurs, naturalistes et navigants. Le plan d'eau s'étend sur une superficie de plus de 80 hectares. Il est situé en lit majeur de l'Eure et est ceinturé de milieux humides variés : marais, saulaie, mares forestières, prairies hygrophiles et méso-hygrophiles. Située au pied des coteaux de Mézières-Charpont, cette mosaïque de milieux humides et secs constitue un espace naturel sensible. Fort de ses 32 espèces d'oiseaux patrimoniales (sur 54 espèces faunistiques patrimoniales), le site est principalement connu pour sa richesse avifaunistique. C'est en effet l'un des sites de nidification du Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) les plus septentrionaux de France. La colonie de bihoreaux présente est également l'une des rares colonies sédentaires de France. Le site constitue une importante station d'hivernage de l'avifaune dans le département.

- **Renaturation des berges du plan d'eau de Mézières-Écluzelles et de ses îlots**
 L'étude de renaturation et de consolidation des berges du plan d'eau de Mézières-Écluzelles et de ses îlots, notifiée en 2020, s'est poursuivie et s'est achevée en novembre 2021. L'étude a permis de réaliser un diagnostic des berges, de prioriser les secteurs à enjeux et de proposer des solutions d'aménagement répondant à des objectifs écologiques et de pérennité du site, avec l'utilisation maximale d'espèces locales et végétales pour conforter les berges. L'étude a aussi permis d'estimer le coût des travaux à 1 680 000 € TTC.
 La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, en application du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Blaise-Eure moyenne, a lancé l'étude de maîtrise d'œuvre en 2022 pour des travaux envisagés sur la période 2023 – 2025. La phase Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été lancée fin 2023.

- **Restauration de la trame bleue à travers le réseau de mares communales**
 La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a signé une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire afin de décliner le plan mares départemental sur le territoire drouais.
 Un projet de travaux sur la mare et le bassin de Garancières-en-Drouais a été porté en 2023 et doit faire l'objet en 2024 d'une consultation travaux.

- **Restauration de la zone humide de Fontaine-les-Ribouts**
 La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est propriétaire d'une zone humide à Fontaine-les-Ribouts. Située sur la source Saint-Jacques, l'une des plus importantes du département. Il convient de la restaurer et de l'entretenir de façon à éviter sa fermeture par la végétation et son comblement, et à maintenir la source en bon état. Une première concertation a eu lieu avec les services eau et assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la mairie de Fontaine-les-Ribouts, la Fédération d'Eure-et-Loir pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le syndicat de rivières SBV4R et le Département Eure-et-Loir. En 2022, des inventaires naturalistes ont été réalisés sur la parcelle (oiseaux, flore, chiroptères, odonates et amphibiens). Des travaux de démolition du bâtiment présents sur la parcelle ont été estimés en 2023.

- **Gain écologique**
 Le site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles est particulièrement attractif pour l'avifaune et notamment les oiseaux d'eau. D'autre part, le site constitue un site d'hivernage d'importance dans le département pour ces espèces.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- **Reproduction de l'avifaune**
 Pour rappel, dans le cadre du recensement national des oiseaux marins nicheurs de France Métropolitaine, il a été constaté en 2021 la nidification de la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), première observation de la reproduction de cette espèce sur le site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles. Par ailleurs, et pour la deuxième année consécutive, la reproduction du Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*) avait été observée.

- **Comptage Wetlands**
 Le comptage Wetlands est un comptage international des oiseaux des zones humides qui permet de recenser les espèces en hivernage sur les principales zones humides de France et d'ailleurs. Ayant lieu chaque année à la mi-janvier, il est un indicateur de suivi des travaux réalisés l'année précédant le comptage. Le dernier comptage Wetlands a eu lieu le 16 janvier 2022. La richesse spécifique, bien que plus faible qu'en 2021, reste l'une des deuxièmes plus hautes jamais observée sur le site (soit 19 espèces observées). Par ailleurs, il a été compté 1 936 individus, c'est le plus grand nombre jamais atteint sur le site depuis 2010, avec la présence d'un Canard pilet et la forte augmentation de Mouettes rieuses (1 500). Les efforts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux se sont poursuivis en 2023 pour que le site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles devienne un véritable refuge pour les oiseaux d'eau et que l'on puisse stabiliser les effectifs des espèces hivernantes. Malheureusement, la grippe aviaire a décimé début 2023 la colonie de mouettes du plan d'eau. Plus de 500 individus ont été ramassés. Il est très probable que la quasi-totalité de la colonie ait disparu.

<u>La sensibilisation</u>

L'année 2023 a été marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri en vigueur sur le territoire, dès le 1ier janvier :

- Le Stickage : Outre une campagne de communication de grande ampleur pour sensibiliser à ce geste de tri plus simple et plus accessible, plusieurs équipes de terrains ont sillonné tout le territoire, afin d'apposer un adhésif comportant les nouvelles consignes sur les bacs dédiés à cet effet. C'est donc 40 000 stickers qui ont été collés ou mis en boîte aux lettres.

- Ateliers de l'Eco'logis
 Le programme d'animations et de conférences annuel a abordé plusieurs thèmes : réemploi, réduction des déchets, tri, recyclage. A partir de 6 ans, gratuit et sur inscription, certains ateliers se sont délocalisés et se sont déroulés au cœur des communes. Ils ont rassemblé sur site 11 ateliers, et hors site 9 ateliers pour un total de 200 participants. Les ateliers délocalisés seront poursuivis dans de plus nombreuses communes en 2024.

- Programmes pédagogiques
 La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a proposé pour l'année scolaire 2022/2023, comme chaque année, le programme de sensibilisation à l'environnement destiné aux écoles primaires de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Cette année neuf écoles (Dreux, Abondant, Chérisy, Saulnières, Vernouillet, Saint-Lubin-des-Joncherets et Sainte-Gemme-Moronval) ont répondu présentes, pour un total de 195 élèves de niveau CM1-CM2.

L'animatrice s'est rendue dans chacune des classes participantes pour sensibiliser les élèves aux nouvelles consignes de tri, mais également au compostage des biodéchets.
Chaque élève a reçu un livret pédagogique, puis a visité le centre de tri et l'Eco'Logis.

Le programme de sensibilisation 2023 pour les collèges et lycées (Eco Visa) a également eu cette année beaucoup de succès avec 10 classes, soit 263 inscrits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Visites guidées

Pour des groupes tout public (scolaires, associatifs, particuliers…), la visite du centre de tri est suivie par celle de l'Eco'Logis (durée : 1h30). En 2023, ces visites nous ont permis de sensibiliser plus de 1 000 personnes.

Les équipes interviennent également à la demande des mairies ou des associations locales, en de nombreux endroits du territoire ; En 2023 c'est par exemple le cas pour 20 opérations « Nettoyons la nature » sur les communes membres.

L'amélioration de la qualité du tri des déchets

Les agents qualité ont mené 150 jours d'enquêtes sur l'ensemble du territoire. Ceci représente 20 000 bacs contrôlés en 2023.

Ces contrôles consistent à précéder les camions de collecte, afin de vérifier que les bacs présentés sont bien triés. Les agents scotchent les bacs présentant des déchets dangereux ou un nombre d'erreurs trop important. Il y en a eu 500 cette année soit 2,7%. Ils sont un très bon indicateur des pratiques des usagers et nous permettent ainsi d'adapter nos actions.

La Maison des Espaces Naturels

Le 15 avril 2023, a eu lieu l'ouverture au grand public avec l'exposition permanente et le programme d'animations. Celui-ci a proposé tous les samedis et dimanches après-midi des visites, spectacles et jeux, avec le concours des acteurs du plan d'eau et de partenaires locaux.

Les aménagements scénographiques autour de la Maison des Espaces Naturels seront complétés jusqu'en 2024.

✓ La cohésion sociale et solidarité des territoires et les générations

L'espace aquatique Agglocéane à Vernouillet a ouvert ses portes au public le 18 septembre 2023 après 2 ans de travaux en rénovation et d'agrandissement du bâtiment de l'ancienne piscine municipale construite en 1974. Le nouveau centre aquatique propose différents équipements pour tous les publics avec 3 bassins et un espace forme et bien-être. Il complète ainsi l'offre existante avec le centre aquatique à Saint-Rémy-sur-Avre.

✓ La mutualisation et services aux communes

Service commun « projets et aménagement opérationnel »

Le service commun « Projets et aménagement opérationnel » a été créé par délibération du Conseil communautaire du 8 juin 2015 pour répondre aux demandes des communes en matière, notamment, de résorption de friches, requalification d'espaces publics, aménagement de centre-bourg, projet paysager, programmation d'aménagement, etc.

4 chargées d'opérations aménagement et/ou paysage de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux interviennent pour le compte des communes.

Service commun « autorisations droit des sols »

- Eléments de contexte
 - Dématérialisation effective depuis juillet 2022 ;
 - Disparition totale du papier en janvier 2023 ;
- Effectif 2023 : 5 personnes puis 6 depuis le 11 septembre 2023 ;
- Nombre de dossiers traités en 2023 : 2 160 au 28/12/2023 (nombre de dossiers par instructeur très élevé pour une moyenne admise entre 300 et 350 dossiers / instructeur / an) ;
- Taux de dépôts de dossiers dématérialisés (déposés directement par le pétitionnaire sur une plateforme dématérialisée) : 26% ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- Facturation 2023 : nouveau mode de facturation appliqué. Les dépenses supportées par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sont réparties sur les communes avec une pondération en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'actes.

Service commun « planification »

L'accord-cadre externalisation des procédures de PLU a été validé en mai 2022. Les bureaux d'études attributaires sont :

- Gilson, En Perspective et Auriane Liberos ;
- UA64, LM Urba et Biotope ;
- Geostudio, Gama Environnement et Capla Architecture.

Les communes bénéficiant de ce service actuellement sont :

- Marchés 2022
 - Brezolles (révision)
 - Le Boullay-Mivoye (révision)
 - Sainte-Gemme-Moronval (révision)
 - Vert-en-Drouais (révision)
 - Le Mesnil-Simon (révision)
 - Châteauneuf-en-Thymerais (révision)
 - Ormoy (révision)
 - Châtaincourt (modification simplifiée)
 - Ezy-sur-Eure (modification simplifiée)
 - Vernouillet (modification)

- Marchés 2023
 - Saulnières (révision)
 - Abondant (modification)
 - Vernouillet (2 révisions allégées et 1 modification)

✓ **L'épanouissement de tous les êtres humains**

La Politique de la ville

La politique de la ville comprend trois démarches conjointes :

- **Le contrat de Villes - Appel à projets annuel 2023**
 - 32 porteurs de projets ont sollicité la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour une demande de subvention ;
 - Le coût global des 32 actions s'élèvent à 117 730 € de subvention sollicitée ;
 - 13 dossiers retenus pour une subvention globale de 40 000 € (+5 394 € de valorisation).

- **Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**
 Un avenant d'ajustement mineur n°2 a été formalisé ; il consiste principalement en deux points :
 - ✓ La modification du calendrier prévisionnel indiqué dans le contrat ;
 - ✓ La modification du nombre de logements reconstitués.

- **Une démarche expérimentale « Et si les quartiers entraient en transition ? »**
 Cette démarche repose sur des actions d'animation, de sensibilisation et de formation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville « Bâtes-Tabellionne » à Dreux et Vernouillet. Portée par le centre de ressources Centre-Val de Loire « Villes au Carré », elle a traité des sujets suivants :
 Les enjeux climatiques, leurs impacts sociaux et environnementaux ;
 - ✓ La territorialisation des différents enjeux à partir des projets en cours afin d'appréhender les réalités locales ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- ✓ La co-construction d'une diversité de scénarii prospectifs d'actions aiguillant les collectivités sur les thèmes à traiter ;
- ✓ La transition écologique et sociale dans les quartiers des Bâtes et de la Tabelionne.

La Médiathèque

En 2023, ont été réalisées les actions suivantes :

- La sensibilisation des publics à la cause environnementale lors des journées de l'environnement en juin ;
- L'animation d'une grainothèque, associée à un projet de jardin pédagogique dans la cour intérieure ;
- Le portail numérique a assuré l'accès à distance au catalogue de la médiathèque ainsi qu'à plusieurs services en ligne : presse en ligne, apprentissages en ligne, cinéma, Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) ;
- La mise en pratique des horaires d'été en adaptation aux températures caniculaires ;
- L'achèvement mi-juillet 2023 de l'étude thermique de l'Odyssée :
 Cette étude propose des pistes d'adaptation à la rigueur climatique estivale. Il s'agit notamment du verdissement de la cour intérieure, de la pose de panneaux solaires en toiture assurant à la fois protection et production, du blanchissement des toitures, de la pose de pare-soleils orientables sur les façades vitrées.

L'Atelier à spectacle

Les actions engagées en 2022 se poursuivent en 2023 :

- Le renouvellement progressif de l'éclairage avec passage aux LED ;
- La priorisation de la numérisation des données (réduction de la consommation de papier) ;
- La suppression du plastique (gobelets, bouteilles et autres). Utilisation de gourdes et de flacons en verre ;
- Le tri des déchets ;
- La sensibilisation du personnel aux gestes responsables du quotidien ;
- La fourniture des produits locaux et issus de magasins bio pour le catering et le bar ;
- La médiation en direction des publics éloignés de la culture, par le spectacle vivant ;
- L'inscription d'artistes en tournée de façon à éviter les voyages, et à réduire l'empreinte carbone ;
- La programmation de 3 spectacles en rapport avec le développement durable. Convaincus que la réflexion sur les enjeux écologiques doit être collective, nous désirons convoquer les artistes et penseurs afin qu'ils puissent proposer des expériences sensibles par le biais de propositions inédites.

L'anthropocène qui se définit en premier lieu, comme l'ère géologique durant laquelle l'influence de l'être humain sur son environnement a pris le dessus par rapport aux forces de la nature, sera le fil rouge tout au long de la saison artistique 2023-2024. Le lien sera également établi avec le programme de rénovation urbaine en cours, « Le Quartier spectaculaire ». Il s'agit d'acculturer la population aux préoccupations écologiques.

Seront ainsi présentés pour la saison 2023-2024, à titre d'exemple, les projets artistiques suivants :

- Résistances poétiques, Cyril Dion/ Sébastien Hoog – Concert poétique ;
- Le cycle de la ville, Sylvain Grisot – Conférence ;
- Partout le feu, Cie de la tête noire – Théâtre ;
- Eco-responsable, Ben – Humour ;
- La psychanalyse urbaine, L'agence nationale de psychanalyse urbaine – Conférence théâtralisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été signé le 7 novembre 2023. Ce projet s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable puisqu'il contient un axe stratégique « cadre de vie ». Il vise notamment à décliner, à l'échelle de la collectivité, le Plan Régional de Santé et Environnement en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire.

Les actions proposées dans l'axe « cadre de vie » sont les suivantes :
- La protection de la ressource en eau et le lancement du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) ;
- L'accompagnement des communes dans la restauration des mares de villages ;
- La sensibilisation de la population à la qualité de l'air intérieur ;
- La réalisation de diagnostics et suivis des cours d'eau du territoire.

Les 4 autres axes stratégiques du Contrat Local de Santé sont :
- La santé mentale ;
- L'offre de santé de proximité ;
- L'autonomie ;
- La prévention.

Le CLS contient 23 fiches action à réaliser sur la période 2023-2027.

✓ **La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables**

La Clause Sociale d'Insertion

La Clause Sociale d'Insertion fait partie des moyens juridiques offerts par le Code des Marchés Publics pour promouvoir, dans l'emploi, les personnes qui en sont éloignées. Les acheteurs publics peuvent donc introduire dans leurs marchés, des clauses dites sociales d'insertion, destinées à favoriser l'emploi de publics en difficulté d'insertion professionnelle par les entreprises qui obtiennent les marchés publics. La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux systématise l'utilisation de la clause sociale d'insertion dans ses marchés, notamment depuis la signature d'une convention partenariale le 18 février 2015, conclue avec la Maison de l'Emploi du Drouais et les différents maîtres d'ouvrage du territoire. Cette convention prévoit l'uniformisation des pratiques et les engagements réciproques des parties, notamment le suivi statistique de la M2ED.

Pour le maitre d'ouvrage il s'agit de :
- Soutenir l'économie locale ;
- Favoriser la cohésion sociale du territoire ;
- Développer les liens entre les mondes de l'économie et celui de l'insertion ;
- Encourager l'emploi durable.

Pour les entreprises, différents avantages en résultent :
- Répondre à leur besoin en recrutement et trouver des compétences ;
- Apporter une réponse concrète au volet social et sociétal des entreprises ;
- Valoriser l'image de la société en tant qu'entreprises socialement engagées ;
- Permettre d'élargir les sources de recrutement en créant des liens avec de nouveaux prescripteurs.

Pour les demandeurs d'emploi les bénéfices sont multiples :
- Multiplier les opportunités de recrutement ;
- Mieux définir leur projet professionnel ;
- Avoir une première expérience ;
- Acquérir des compétences et des savoirs faire ;
- Définir un projet professionnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

En 2023, 51 408 heures d'insertion ont été réalisées ; elles concernaient 10 opérations en exécution (sous réserve des données définitives en attente). En effet, les heures sont en cours d'enregistrement concernant la DSP transport qui crée beaucoup d'emplois sur le territoire. 90 salariés en insertion ont pu bénéficier du dispositif des clauses sociales. A ce jour, 25 des 90 salariés en insertion sont arrivés en fin d'accompagnement et sont donc sortis du dispositif des clauses sociales. 56% d'entre eux sont ce qu'on appelle en sortie positive comme l'embauche en CDI (50% des sorties positives), l'entrée en alternance et certains sont toujours en emploi dans l'entreprise.

La démarche Eco Défis

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a décidé d'organiser, avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, l'opération « Eco-Défis des commerçants et artisans ». Cette opération consiste à valoriser, par l'obtention d'un label, les artisans - commerçants qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources. Il s'agira d'une première sur ce territoire.

En région Centre-Val de Loire, ce sont plus de 800 entreprises qui sont déjà labelisées. Lors de ces Eco-défis, 40 artisans et commerçants volontaires sont accompagnés de novembre 2023 à mai 2024 pour relever un minimum de 3 défis parmi 10 thématiques proposées : maîtrise de l'énergie, transports et mobilité, rejets et fluides, écoproduits, prévention et gestion des déchets, numérique responsable, biodiversité, RSE, économie circulaire.

La remise des labels aura lieu en juillet 2024.

La démarche Eco-preneurs

L'ambition du programme Écopreneurs est de faire du bassin drouais un territoire pionnier en matière de développement économique durable.

Cette démarche se donne pour ambition de mettre en place des actions concrètes pour un développement économique des entreprises du territoire respectueux des enjeux environnementaux.

Une première réunion, en octobre 2023, sur le site de La Radio à Dreux a permis à de nombreux entrepreneurs de se retrouver pour une présentation du dispositif Écopreneurs et le lancement de la 2ème édition,
dont l'objectif principal est de permettre aux entreprises de travailler ensemble à la mise en place d'une économie circulaire, dans une logique partenariale, tout en développant de la valeur, de façon durable.
À la suite de ce lancement, les entreprises volontaires ont été entendues lors de la phase de diagnostic, dont la restitution a eu lieu le 11 janvier 2024 à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Découlant des besoins réels des entreprises, plusieurs thématiques ont émergé. Elles concernent la gestion des déchets, l'énergie et la question de l'eau, mais aussi le développement économique et la formation. Des groupes de travail ont été formés en fonction des thèmes retenus.

Les premières réunions des groupes de travail se dérouleront à compter de début février 2024 et aboutiront à un plan d'actions pratiques et opérationnelles pour les entreprises et pour le territoire à l'automne 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

De la sobriété foncière à la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est l'un des 7 premiers Territoires Pilotes de Sobriété Foncière au niveau national. Pour définir des réponses concrètes aux enjeux de sobriété foncière, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations aux collectivités territoriales et le Ministère de la transition écologique, en s'appuyant sur l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)/Action Cœur de Ville, la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) et le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) ont lancé en 2020, la démarche expérimentale Territoires Pilotes de Sobriété Foncière.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a ainsi pu bénéficier de l'accompagnement de l'État pour tester des méthodes et des outils qui seront ensuite proposés à l'ensemble des villes Action Cœur de Ville.

L'expérimentation vise à questionner l'usage et la valeur des sols ainsi que tester des stratégies ZAN adaptées : intensification, recyclage, compensation, renaturation. Cette expérimentation a porté spécifiquement sur trois sites démonstrateurs aux situations urbaines différentes : le Quartier Spectaculaire à Vernouillet, le Quartier Gare – Les Rochelles à Dreux et le projet entre ZI et centre-bourg à Châteauneuf-en-Thymerais.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été la première à restituer ses travaux en février 2023. Elle a ainsi pu donner une envergure nationale aux résultats produits. La capitalisation sur cette expérience est une volonté politique locale forte car vectrice d'une image positive pour l'entièreté du territoire. Plus particulièrement, cette démarche a permis de :

- Opérer une transition en matière de logiques d'intervention, de méthodes et d'outils, vers une nouvelle façon de conduire des projets ;
- Démontrer par des situations réelles du territoire que la notion de développement ne signifie pas forcément l'extension de l'urbanisation ;
- De faire le choix d'une sobriété heureuse plutôt que subie, et ainsi, de déconstruire un certain nombre de stéréotypes.

Depuis la restitution de l'expérimentation, l'étape opérationnelle est en cours. Elle se veut ambitieuse avec :

- La mise en place d'un outil d'observation du foncier, à l'échelle des 81 communes ;
- La préparation du lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre sur le projet Quartier Spectaculaire à Vernouillet.

Ces actions vont contribuer à la trajectoire du territoire vers l'objectif ZAN, à horizon 2050, tout en intégrant les besoins de développement du territoire.

1.2- Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes répondant aux finalités du développement durable

✓ **La participation des acteurs locaux et des habitants et la transversalité de l'approche**

L'agenda 21 et le Plan Climat Energie de Territoire

L'Agenda 21 et le Plan Climat Air Energie de Territoire (PCAET) font l'objet d'une évaluation en continu, « in itinere » et en fin de processus « in fine ». Chaque action comprend un volet restitution auprès des publics concernés, selon la forme la plus adaptée : voie de presse écrite ou radiodiffusée, sur le site Internet de l'agglomération, stand d'information, exposition, réunion, compte-rendu, rapports écrits. En termes d'indicateurs environnementaux chiffrés, la plate-forme ODACE de l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à effet de Serres alimentée par l'association Lig'air, , permet d'exercer un suivi annuel de la qualité de l'air, des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et des productions d'énergie renouvelables. Ces données sont accessibles au public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Urbanisme

Le suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) s'est poursuivi dans sa deuxième année sur les six communes du territoire engagées en 2022 : Anet, Brezolles, Châteauneuf-en-Thymerais, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Nonancourt.

L'accompagnement au développement durable des communes qui élaborent un Plan Local d'Urbanisme -PLU – a fait l'objet d'un atelier dans six communes-membres : Boullay-Mivoye, Ormoy, Sainte Gemme-Moronval, Le Mesnil-Simon, Vert en drouais et Châteauneuf-en-Thymerais. Après une présentation des enjeux du climat et de l'énergie, les élus ont inventorié les enjeux et les pistes de réflexion à intégrer dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLU.

- ✓ **L'organisation du pilotage (dispositifs et méthodes de concertation et d'information)**

Des comités techniques aux organes délibérants, la gouvernance de la collectivité s'appuie sur différentes instances de concertation.

Des commissions thématiques

Au nombre de sept au total, ces commissions sont constituées d'élus municipaux et de délégués communautaires, présidées par un Vice-président. Sont présentés les projets et les rapports nécessitant une prise de décision politique. Par rapport au mandat précédent, une commission « Attractivité du territoire par la filière agricole, touristique et le développement rural » associant plusieurs directions (Développement Economique, Aménagement, Développement durable, Contractualisations, PAT et Office de Tourisme) a été constituée.

Au sein de cette commission, siège le délégué à la transition écologique, également membre du Bureau Communautaire. Il pilote le Plan Climat Air Energie Territorial et les actions portées par la mission Développement durable.

Un comité de pilotage du réseau de chaleur urbain de Dreux Vernouillet a été créé. Présidé par le maire de Vernouillet, il est composé des partenaires financiers et techniques, des maîtres d'ouvrage associés, des assistants à maîtrise d'ouvrage. Ce comité a pour objet le bon déroulement du projet de réseau de chaleur « Les Bâtes et La Tabelionne ».

La conférence des Maires est instituée dans la charte communautaire, constituée de 81 Maires des communes. Cette assemblée permet un échange entre toutes les communes. Elle donne un avis sur tous les sujets qui seront soumis au vote des assemblées délibérantes, ainsi que sur les orientations stratégiques de la politique intercommunale.

Au niveau de l'Etat, a été mis en place début 2023, le comité local des Energies Renouvelables. Il associe sous la présidence du Sous-Préfet, les acteurs et parties prenantes de tout projet d'installation d'énergie renouvelable, en vue d'examiner la viabilité et lever les objections, de façon à rendre le projet cohérent et acceptable, avant examen en comité départemental, et avis du Préfet. Seuls les projets ayant reçu un avis favorable, peuvent être déposés pour instruction auprès des services de l'Etat. Cette concertation préalable doit permettre de réduire les recours au tribunal, en phase d'enquête publique.

« AGGLOrama » le bulletin d'information grand public

Trimestriel, imprimé à 57 000 exemplaires et diffusé dans chaque foyer du territoire, l'AGGLOrama offre une déclinaison de sujets en lien avec les compétences de l'agglomération (déchets, transports, développement durable, culture, développement économique, enfance…). Il est un support privilégié de communication auprès du grand public, se voulant à la fois informatif et pédagogique (gestes écocitoyens, mobilité, etc.). Il est imprimé sur un papier certifié PEFC, issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Depuis 2022, le format du magazine a été adapté pour optimiser la consommation de papier. Les pages intérieures sont désormais imprimées sur un papier de 90g/m2 (contre 110g/m2 auparavant) et la couverture est quant à elle imprimée sur un papier de 110g/m2 (contre 130g/m2 auparavant). L'encrage est également réduit au maximum.

Réalisation de tous les supports de communication de la collectivité

Le service communication a pour mission de conseiller les différents services autour de la communication de leurs activités et événements. Cette réflexion est toujours menée dans un souci d'optimisation financière et sans multiplier les supports (affiches, tracts, brochures, panneaux…). La priorité est donnée aux supports dématérialisés dans un souci d'économie de papier, donc de respect de l'environnement. Ainsi désormais, tous les cartons d'invitation diffusés à l'occasion des événements organisés par la collectivité, sont numériques et envoyés par courriel.

Les réseaux sociaux comme relais d'information

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Linkedin, Instagram…). Ces canaux de communication permettent à la collectivité de partager son actualité et ses ambitions plus rapidement, auprès d'un public plus large, rayonnant au-delà du territoire.

Pour continuer de promouvoir les bonnes pratiques à mettre en œuvre au quotidien pour réduire notre impact sur l'environnement, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a publié de nombreux articles, sur ses réseaux, avec l'appui des supports de communication de l'ADEME.

✓ **L'évaluation partagée**

L'Agenda 21, le Plan Local des Déchets, le Plan Climat Energie Territorial, le Schéma de Mutualisation, Programme LEADER…

L'ensemble des politiques et des projets portés par l'agglomération, sont évalués à partir de critères nationaux (lois et décrets) et de critères locaux (indicateurs des fiches actions).

2. La collectivité exemplaire et responsable

2.1- Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

✓ **La lutte contre le changement climatique**

La gestion énergétique du patrimoine bâti

Le plan sobriété énergétique adopté au début de l'hiver 2022-2023, afin de répondre à l'augmentation des prix de l'énergie, a permis de compenser en partie la hausse du coût de l'énergie : sur 10 sites dont les consommations ont été mesurées, l'économie selon les bâtiments a atteint au minimum 6.6 % en gaz et 0.6 % en électricité, au maximum 36 % en gaz et 63 % en électricité. Le montant total de l'économie réalisée à tarif contant en tenant compte de la variation de rigueur climatique a atteint 6 600 €.

La quasi-totalité des agents avaient reçu une formation à la sobriété énergétique avant la période de chauffe, leur mobilisation aura été fructueuse.

Les consommations des bâtiments font l'objet d'un suivi annuel. Toutefois le poste de gestionnaire de flux est de nouveau vacant. La programmation de rénovation énergétique est en attente. Le dossier de diagnostic imposé la loi ELAN a été constitué sur la plate-forme numérique OPERA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Depuis 2015, le remplacement de séries de luminaires dans les bâtiments est programmé chaque année, par des sources lumineuses à LED. Ces travaux réduisent fortement les consommations. En outre, s'agissant de sources lumineuses froides qui ne fixent pas les poussières, aucune baisse d'intensité en lux n'est à craindre la durée de vie est importante (10 fois celles des lampes à filament). Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer de travaux de remplacement.

Le marché de fournitures gaz et électricité continue de favoriser la production en Energie Verte.

Un programme pluriannuel de calorifugeage des conduites de chauffage afin de réduire les déperditions, est en cours depuis 2020. Le remplacement des menuiseries sur tous les bâtiments anciens, avec des objectifs de performance conforme aux contraintes techniques des certificats d'économie d'énergie est également en voie d'achèvement.

Pour le remplacement des véhicules légers, un programme de verdissement du parc a été entamé en 2020. Nous priorisons les véhicules hybrides et/ou électriques afin de réduire sensiblement les émissions carbonées.

Le renouvellement du Plan Administration Eco-responsable (PAE)

Le renouvellement PAE adopté en 2012 a été inscrit au PCAET. La structuration du service climat énergie en 2022, avec un conseiller en énergie partagé et un animateur sobriété énergétique n'a pas permis de dégager du temps agent pour lancer cette action.

La dématérialisation

Les ordinateurs de bureau consomment en moyenne 3,5 fois plus d'électricité (280 KWh/an) que les ordinateurs portables (75 kWh/an). La DSIM a terminé le remplacement des PC fixes par des portables initié en 2020, pour économiser de l'énergie et permettre, quand cela est possible, le télétravail.

L'utilisation généralisée des outils de visio-conférence permet également de limiter les déplacements et de réduire de 69% le volume des déplacements (source Ademe).

- ✓ **L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi**

Intégration des agents non titulaires

Au 31 décembre 2023, on compte 221 agents contractuels (CDD/CDI de droit public, vacataires et CDD de droit privé – postes permanents et non permanents) présents au sein de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur un effectif total de 564 agents, soit 39 % de l'effectif total (34 % en 2022).

Parité

Au 31 décembre 2023, on compte :

- 187 hommes titulaires et non titulaires sur emploi permanent ;
- 290 femmes titulaires et non titulaires sur emploi permanent.

Lutte contre la précarité

12 nominations stagiaires ont été prononcées en 2023 parmi le personnel contractuel de droit public. L'agglomération poursuit sa politique menée en matière d'insertion professionnelle, de pérennisation des emplois, afin de favoriser l'aide au premier emploi ou au retour à l'emploi de personnes en difficulté sur le marché du travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Handicap et emplois réservés

Le taux d'emploi réservé, calculé en 2023 au titre de la déclaration 2022, est de 5.31%. C'est la deuxième année consécutive que depuis sa création, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ne remplit pas son obligation fixée par la loi à 6 %, d'emploi des personnes atteintes d'un handicap (actions de reclassement professionnel et d'aménagement ergonomique des postes de travail incluses).

✓ **L'épanouissement de tous les êtres humains**

Actions sur le bien-être et la santé au travail

En 2023, la formation spécialisée du Comité Social Territorial s'est réunie 2 fois. L'organisation d'une formation sur les Risques Psycho Sociaux pour les assistants prévention a été programmée en 2024.

En octobre 2023, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir a proposé une formation aux Premiers Secours en Santé Mentale. Celle-ci avait pour but de permettre aux personnes formées, de détecter et de réagir, dans les meilleurs délais, face à une personne en situation de détresse psychique, de la même façon que l'on apprend les gestions de premiers secours en attendant de passer le relais à un professionnel de santé spécialisé.

L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité dans la commande publique

Depuis 2017, un premier essai d'intégration de clauses environnementales avait été testé sur la production du journal de la collectivité « Agglorama » : une impression sur papier recyclé à partir d'un minimum de 60% de fibres recyclées combinées à des fibres vierges certifiées FSC® issues de forêts gérées durablement, pour les 4 numéros par an représentant 5 millions de feuilles A4 par an. L'impression sur ce papier se poursuit.

En 2023, la clause environnementale dans la commande publique, mise au point en 2020 n'a pas été appliquée du fait de la restructuration du service. Cette action est à relancer en 2024.

2.2- Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

✓ **La transversalité de l'approche**

L'extranet

L'Extranet mis en service en 2015, permet l'accès aux informations relatives au fonctionnement de la collectivité, ce qui facilite le travail des agents et contribue à leur bien-être au travail. On y trouve les rubriques :

- « Actualités » sur le calendrier des réunions institutionnelles, les actions phares menées par les services, des portraits d'agents et du Comité National d'Action Sociale ;
- « Agenda » sur les manifestations publiques proposées par l'Agglo et instances décisionnelles (Commissions, conférence des Maires, Conseils Communautaires) ;
- « Ressources Humaines » sur les différentes procédures de gestion des ressources humaines (congés, formation, accès à la restauration collective), l'accès aux concours, le CNFPT, le fonctionnement du Comité Social Territorial, les tutoriels et les manuels de téléphonie et de logiciels, le guide de toutes les procédures administratives internes, et des modèles et formulaires administratifs, les conventions, les arrêtés, les délibérations, les procès-verbaux des assemblées ;
- « Vie de l'Agglo » sur l'accompagnement social, la mobilité interne, les agents d'astreinte, la bourse d'échange des savoirs et des compétences, véritable centre de ressources au service des agents ainsi qu'une boîte à idées ;
- « Annuaires » sur tous les annuaires des élus, des agents et des représentants du personnel ainsi que les organigrammes ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- « Petites annonces » à la disposition des agents qui souhaitent partager une offre ;
- « La photothèque » en ligne pour avoir accès à tous les documents, photos, vidéos, … de l'Agglo ;
- « L'Agglo en ligne » qui renvoie vers les différents équipements de l'Agglo (Odyssée, Centre Aquatique, Atelier à spectacle, etc…).

L'extranet a pris depuis 2020 beaucoup plus d'ampleur avec la mise en place du télétravail. Toutes les informations et logiciels sont centralisés sur ce site (documents, informations, messagerie…). Grâce à cette plate-forme simple et intuitive, les agents gardent un lien social avec leurs collègues que ce soit à travers un portrait d'agent, des articles concernant la mise en place du télétravail, des astuces pour améliorer ses conditions de travail, des concours réservés au personnel ou une simple recette de cuisine… Ce site par sa transversalité peut aider à la cohésion et donc à l'efficacité des collaborations interservices.

Temps de rencontres informels entre agents : la journée de cohésion et les vœux Internes

Une rencontre d'une journée est organisée chaque année par la Direction de la Communication, dans un lieu historique, culturel ou insolite de l'Agglo (2014 : plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, 2015 : château de St-Lubin-des-Joncherêts, 2016 : Chapelle Royale de Dreux, 2017 : Château de Sorel-Moussel, 2018 : au cœur du village de Boullay Thierry et 2019 : au domaine de la Reposée à Chérisy, 2022 : Golf du Bois d'Ô, 2023 : Plan d'eau d'Ecluzelles). Des jeux en équipes ou des ateliers manuels interservices très dynamiques, ont permis la rencontre des agents de différents pôles positionnés aux 4 coins de l'Agglo. L'idée est ainsi d'établir des liens entre les agents, de façon à faciliter les relations de travail et à favoriser la conduite de projets entre services. Les vœux internes se déroulent tous les ans.

Les vœux internes se déroulent tous les ans en janvier. Ils ont eu lieu le 19 janvier 2023 sur le thème de l'équilibre entre la croissance économique et le développement durable.

Par ailleurs, les directions ont la possibilité d'organiser des moments de convivialité internes à chacune d'entre elles. Ces moments sont à la fois l'occasion de tisser des liens interpersonnels et d'échanger sur de thématiques d'actualités, comme les projets interservices ou d'effectuer la présentation du fonctionnement d'un service particulier.

✓ **La participation du personnel**

Depuis 2015, le service communication s'est réorganisé pour consacrer une partie de ses activités à la communication interne. Plusieurs moyens, humains et techniques, ont été mis en place :

Constitution d'un comité de communication interne

Composé d'agents issus des différents services de la collectivité, ce comité a pour objectif d'impliquer les agents dans les décisions de communication interne (rédaction du bulletin interne, amélioration de l'extranet, journée de cohésion, vœux internes, etc…).

Le journal interne « Au cœur de l'Agglo »

Quatre numéros de ce support sont diffusés chaque trimestre avec les bulletins de paie. Ils sont par ailleurs accessibles sur l'extranet. Rédigé par un comité d'agents volontaires issus de différents services, coordonné par le service Communication, il comprend l'éditorial du Directeur Général des Services, l'actualité de la collectivité, un dossier thématique sur l'action d'un service, agrémenté de portraits d'agents, des informations liées aux ressources humaines, ainsi que des brèves. Dans chaque numéro, l'un ou l'autre des articles traite d'une information en lien avec le développement durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Début 2022, pour éviter l'usage de gobelets jetables, l'Agglo a offert une tasse à chacun des agents, utilisable également à la machine à café. Désormais, des gobelets aux couleurs de l'Agglo sont utilisés pour les différents moments de rafraîchissement (instances, réunions, pots divers, etc.). Des carafes en verre permettent de servir l'eau du robinet.

Des affiches éducatives expliquant des éco-gestes sont apposées dans les zones d'affichage (tableau d'affichage, coin pause-café, etc.).
Chaque pôle dispose d'un conteneur pour les piles usagées, chaque bureau dispose d'une poubelle de tri pour les papiers.

✓ **L'organisation du pilotage**

La coopération interservices

- Depuis 2021, la conduite de projets associant plusieurs services est privilégiée. Le regroupement dans l'organigramme des pôles développement économique et aménagement avec la participation active des agents concernés à la définition de la nouvelle organisation a permis de rapprocher les missions réglementaires et opérationnelles, en matière d'urbanisme, de transport, de politique de l'habitat, de développement économique et de transition écologique. Le mode projet est privilégié, il favorise par une réflexion préalable au lancement du projet, l'intégration des différentes politiques publiques de la collectivité.

- En 2022, des projets interservices ont émergé : le réseau de chaleur, l'écosystème hydrogène ; ils associent dans leur pilotage, des services opérationnels (valorisation des déchets, transports) et des missions stratégiques (développement durable, politique de la ville).

- En 2023 les différents projets initiés se sont poursuivis.

Réunions du pôle Développement et Aménagement du Territoire

- La réunion de pôle restreint
 Cette réunion a lieu tous les 15 jours avec les responsables de services et la direction. Celle-ci a pour but de faire un point sur les dossiers en cours et d'avoir un temps d'échange entre les services.

- La réunion de pôle élargi
 Cette réunion, organisée une fois par trimestre, est l'occasion de réunir l'ensemble des agents du pôle. Un ordre du jour est préparé par la direction. Ce temps d'échange permet à un service de présenter ses missions mais aussi de travailler en petit groupe sur une thématique choisie.